

ARGENT-SUR-SAULDRE - AUBIGNY-SUR-NÈRE - BLANCAFORT - BRINON-SUR-SAULDRE - LA CHAPELLE-D'ANGILLON  
CLÉMONT - ENNORDRES - IVOY-LE-PRÉ - MÉNÉTRÉOL-SUR-SAULDRE - MÉRY-ÈS-BOIS - OIZON - PRESLY - SAINTE-MONTAINE



CONCOURS DE DESSINS



RÉUNION PUBLIQUE  
FIBRE OPTIQUE



SALON POLAR AUX CHÂTEAUX



LES FÊTES FRANCO ÉCOSSAISES



SÉJOUR POUR LES JEUNES DANS  
LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



SAISON CULTURELLE 2019



SAISON CULTURELLE 2020

# SAULDRE ET SOLOGNE INFO



RAM : ATELIERS D'ÉVEIL MUSICAL



DECEMBRE 2019



**SAULDRE ET SOLOGNE**  
Communauté de Communes



# SOMMAIRE

En raison des restrictions de communication en période préélectorale, le bulletin d'informations 2019 de la Communauté de communes Sauldre et Sologne ne comporte pas d'édito de la Présidente.

## Droit à l'information des usagers.

Mais les limites posées par la loi n'interdisent pas toute communication durant les six mois précédant le scrutin local. La communication institutionnelle doit se poursuivre dans la mesure où les habitants ont le droit d'être informés des affaires de la collectivité.

Vous trouverez dans cette édition 2019 du bulletin intercommunal un aperçu des actions et services mis en œuvre par la Communauté de communes Sauldre et Sologne au service de son territoire et de ses habitants.

**Ainsi, afin de vous garantir un accès à l'information et faciliter vos démarches administratives,**



## la Communauté de communes s'est dotée d'un nouveau site internet : [www.sauldre-sologne.fr](http://www.sauldre-sologne.fr)

Via ce site web, vous pouvez en un clic connaître les horaires d'ouverture de la déchèterie, la localisation des points d'apport volontaire, vous renseigner sur les prochains spectacles de la saison culturelle, ou encore télécharger un bon de commande pour acheter un composteur, mettre à jour votre situation au regard de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, ou vous informer sur les aides économiques allouées par la Communauté de communes.

En cas de changement de situation familiale, naissance ou départ d'enfant, séparation, accueil en maison de retraite, emménagement, déménagement, décès... n'oubliez pas d'informer la Communauté de communes afin d'actualiser le montant de votre facture de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

**Envoyez votre demande accompagnée de justificatifs à :**  
**CDC 7 rue du 4 Septembre**  
**18410 ARGENT SUR SAULDRE**  
**ou par mail à**  
**[contact@sauldre-sologne.fr](mailto:contact@sauldre-sologne.fr)**

Directeur de la publication :  
 Laurence RENIER  
 Graphisme : Bruno Renaudet  
 Imprimeur : Imprimerie giennoise  
 Tirage : 10 000 exemplaires  
 Photo : CDC  
 Tél CDC : 02 48 73 85 22  
 Mail CDC : [contact@sauldre-sologne.fr](mailto:contact@sauldre-sologne.fr)

## TOURISME

**3** Un nouvel office de tourisme au service de la promotion du territoire

## CULTURE

**4** un service culture à la Communauté de communes

**4/5** Bilan de la saison culturelle 2019

**5** Salon polar aux châteaux

## ÉCONOMIE

**6** Numérique : la fibre

**6** Territoire d'industrie

**7** Eco défi

**7** Développement économique

## ENVIRONNEMENT

**8** Projet nouvelle déchèterie

**8/9** redevance d'enlèvement des ordures ménagères

**9** Assainissement non collectif

**Porte à porte**

## SERVICES À LA POPULATION

**10** Relais d'Assistants Maternelles

**11** séjour pour les jeunes

## UN NOUVEL OFFICE DE TOURISME AU SERVICE DE LA PROMOTION DU TERRITOIRE



crédit photo: C. Thuillier

Le tourisme est un vecteur de développement économique sur lequel l'action publique locale joue un rôle déterminant. C'est pourquoi, la Communauté de communes Sauldre et Sologne a souhaité reprendre en main la gestion de l'Office de tourisme, qui était jusque-là dévolue à une association.

Depuis avril 2019, l'Office de tourisme Sauldre et Sologne est passé sous statut d'établissement public local, dont le conseil d'administration est composé de 14 élus issus de la Communauté de communes et 9 professionnels du tourisme du territoire.

Allouant une subvention de fonctionnement importante, la Communauté de communes a établi une feuille de route à destination de l'Office de tourisme Sauldre et Sologne dont les axes principaux sont d'accroître la fréquentation touristique par le développement d'outils de promotion, via le numérique notamment, et de développer l'animation et la mise en réseau des professionnels du secteur. En résumé il s'agit d'accompagner les principales filières touristiques qui œuvrent pour l'attractivité et le développement de notre territoire.

Pour mettre en œuvre cette feuille de route et développer de nouveaux projets, **l'Office de tourisme a recruté Romain Bardonnaud, professionnel expérimenté au poste de directeur depuis le 1er octobre 2019. Autour de lui travaille une équipe jeune et passionnée, constituée d'Emyliane Guérin, conseillère en séjour, et de Clarisse Robinet** apprentie en licence professionnelle e-tourisme, dont la mission est de dynamiser la communication numérique et développer un nouveau site web.

Les pistes d'actions retenues s'orientent vers un partenariat avec la marque Sologne afin de bénéficier de la notoriété et du potentiel de développement dont jouit cette région naturelle, et qu'il nous faut revendiquer. **En outre, afin de permettre aux visiteurs de découvrir le territoire, son patrimoine remarquable, ses châteaux et musées, l'accent sera mis sur les itinérances douces (pédestres, équestres et cyclables), avec un projet de mise à disposition de vélo à assistance électrique permettant de belles et plus longues balades accessibles à tous.**

Nous avons la chance de disposer d'un territoire permettant une immersion en pleine Nature, accessible aux urbains, où l'authenticité, la convivialité et la gastronomie sont au rendez-vous pour un ressourcement assuré.



crédit photo: C. Thuillier





## NOUVEAUTÉ 2019

### UN SERVICE CULTURE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le succès de la première saison culturelle intercommunale en 2018, son développement en 2019 et le souhait des élus de déployer les actions dans le domaine culturel ont mis en lumière la nécessité de créer un service et recruter un professionnel. Dans le même temps, les bibliothèques du territoire, les communes et la Médiathèque Départementale du Cher appelaient de leurs vœux la mise en place d'un réseau de bibliothèques pour assurer le développement de la lecture publique.



Virginie Maurice (crédit : C. Thuillier)

En mars 2019, Virginie Maurice, bibliothécaire de métier et habitante du territoire, a été recrutée en tant que coordinatrice culturelle. Elle poursuit le travail engagé sur les saisons culturelles, tout en mettant en place le réseau des bibliothèques. Elle travaille en étroite collaboration avec les représentants des 13 communes qui siègent au sein de la commission culture, et avec les représentants des partenaires de la saison culturelle.

Pour toute question ou projet, vous pouvez la contacter au 02 48 73 85 22 ou à [culture@sauldre-sologne.fr](mailto:culture@sauldre-sologne.fr).

#### Vous souhaitez recevoir les informations de la saison culturelle intercommunale ?

Inscrivez-vous sur le site <https://www.sauldre-sologne.fr>, rubrique « Saison culturelle intercommunale ».

## BILAN SAISON CULTURELLE 2019

La deuxième saison culturelle intercommunale a été riche en manifestations : musique, théâtre, danse, humour, cinéma, expositions. Le programme proposé en 2019 s'est largement appuyé sur le travail partenarial avec les communes, les associations et leurs nombreux partenaires pour vous proposer plus de 45 manifestations artistiques, réparties sur toute l'année et dans toutes les communes du territoire.

La saison culturelle est soutenue par la Région Centre-Val de Loire et par le Département du Cher qui nous permettent de faire appel à des artistes professionnels, issus d'horizons et de disciplines artistiques divers. Des temps d'échanges, de rencontres, des ateliers de pratiques ont été organisés en complément des spectacles pour que le public soit spectateur mais aussi un peu acteur !



**MARS**  
THÉÂTRE « MANGER » PAR LA COMPAGNIE ZYGOMATIC, À AUBIGNY-SUR-NÈRE LE 15/03.



**JUIN**  
SPECTACLE « LE BAL » PAR LES ÉLÈVES DU COLLÈGE GÉRARD PHILIPPE, À AUBIGNY-SUR-NÈRE LE 07/06.



**JUIN**  
CONCERT LA MÉCHANTE ET LE CONNARD À LA FÊTE DE LA MUSIQUE À LA CHAPELLE D'ANGILLON LE 21/06.





**JUILLET**  
CONCERT « MALTAVERNE » À  
AUBIGNY-SUR-NÈRE LE 12/07.



**AOUT**  
CONCERT « NONET POUR CORDES ET  
VENTS » DES ENSEMBLES ANACROUSE ET  
MERAG À AUBIGNY-SUR-NÈRE LE 25/08  
(CRÉDIT : C. GUILLON)



**AOUT-**  
CONCERT « IMMARCESCIBLES  
» DES DEMOISELLES DE B. À  
ENNORDRES LE 31/08  
(CRÉDIT : J. POULAIN)



**NOVEMBRE**  
LA TROUPE AMATEURE DES POUPÉES RUSSES  
RÉUNIE POUR LA CRÉATION « L'ATELIER DE  
MARIE-CLAIRE » À SAINTE MONTAINE  
LES 31/11ET 01/12 (CRÉDIT : J. ACHARD)

**La culture est essentielle à l'épanouissement, au bien-être individuel et collectif.**

La Communauté de communes mettra donc en place sa troisième saison culturelle en 2020 ! Communes, associations et structures d'accueils travaillent déjà depuis plusieurs mois pour vous préparer une nouvelle programmation avec des spectacles et des animations de qualité, pour tous de 0 à 77 ans.

**Rendez-vous le  
mardi  
7 janvier  
à 19h**

**au cinéma L'Argentis  
à Argent-sur-Sauldre  
pour découvrir le programme 2020.**

## SALON POLAR AUX CHÂTEAUX



Cette manifestation a été l'occasion pour le réseau des bibliothèques (Argent-sur-Sauldre, Aubigny-sur-Nère, Blancfort, Brinon-sur-Sauldre, Clémont, Ivoy-le-Pré, Oizon, Méry-es-Bois, Sainte Montaine) de concevoir et d'animer un premier cycle d'animations en réseau. Les bibliothécaires bénévoles et salariés se sont réunis à plusieurs reprises tout au long de l'année pour concocter un programme divers : un concours de dessins pour les enfants de 6 à 11 ans qui a réuni au total 105 œuvres, un espace dédié aux enfants lors de la journée de dédicaces, des expositions interactives, des enquêtes

Pour la deuxième année, l'automne 2019 a été placé sous le signe du polar. Du 21 septembre au 13 novembre, plus d'une quinzaine de manifestations ont été organisées sur le territoire autour du polar.

grandeur nature, des rencontres. Les deux cinémas du territoire (L'Argentis à Argent-sur-Sauldre et L'Atomic Cinéma à Aubigny-sur-Nère) ont également hissé les couleurs du polar en diffusant des chefs d'œuvre du genre pour les petits et pour les grands.



Démonstration de relevé d'empreintes digitales par la Gendarmerie Nationale (crédit : C. Thuillier)

Véritable point d'orgue du Salon, la journée de dédicaces des auteurs organisée le samedi 26 octobre au château des Stuarts, à Aubigny-sur-Nère a réuni 26 auteurs



Dédicace (crédit : C. Thuillier)

de romans policiers : Philippe Rauth, Eric Yung, Patrick F. Cavenair, Michèle Dassas, l'auteur jeunesse Christian Grenier, etc... La Gendarmerie Nationale était également présente pour montrer aux amateurs du genre les coulisses d'une véritable enquête.

**Y aura-t-il une nouvelle édition en 2020 ?  
A vous de mener l'enquête...**



## NUMÉRIQUE LA FIBRE OPTIQUE TISSE SON RÉSEAU

Concrètement, le déploiement de la fibre nécessite l'installation de fibres optiques en souterrain ou en aérien depuis des Nœuds de Raccordement Optique jusqu'à des Points de Branchement Optiques permettant le raccordement des habitations.

Une première phase de travaux a permis de fibrer les communes de La Chapelle-d'Angillon, Aubigny-sur-Nère et Argent-sur-Sauldre. Les habitants de ces communes peuvent se rendre sur [www.berryfibreoptique.fr/](http://www.berryfibreoptique.fr/) afin de tester leur

Pour permettre l'accès du plus grand nombre au très haut débit, la Communauté de communes Sauldre et Sologne s'est associée à la Région Centre-Val de Loire et au Département du Cher au sein de Berry Numérique pour le déploiement de la fibre optique sur son territoire.

éligibilité et découvrir les différentes offres proposées par les fournisseurs d'accès.

**Une seconde phase de déploiement vient d'être définie pour fibrer les communes de Blancfort, Brinon-sur-Sauldre, Clémont et Oizon avec une ouverture commerciale prévue en 2022.**

Au total, ce déploiement représente un investissement de 1 386 000 € pour la Communauté de communes, au service de ses habitants et de ses entreprises.



## Territoire d'Industrie Sauldre et Sologne accompagne ses industriels



L'initiative « Territoire d'Industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires impulsée par l'Etat. La Communauté de communes Sauldre et Sologne et les industriels du territoire participent à cette initiative au sein du Territoire d'Industrie Berry Sologne, aux côtés de l'agglomération de Bourges et des Communautés de communes Vierzon-Sologne-Berry et Cœur de Berry.

En juin dernier, la signature du contrat «Territoire d'industrie Berry Sologne» en présence de la Préfète du Cher, du Président de la Région Centre-Val de Loire et de nombreux partenaires a marqué la première étape pour la mise en œuvre des 20 actions définies autour de 3 grands axes (Attirer, recruter et innover).

La mise en place d'un parcours de formation aux métiers de l'usinage ou l'aménagement d'ateliers pour accueillir

de nouvelles activités industrielles sont autant d'exemples d'actions concrètes qui vont découler de cette initiative.



Signature du contrat « Territoire d'industrie Berry Sologne » (Crédit : T. Martrou)



# ECO-DÉFIS

## LES ARTISANS S'ENGAGENT EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La Communauté de communes Sauldre et Sologne, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher, propose aux professionnels de son territoire de s'engager dans la démarche de labellisation Éco-Défis. Cette opération valorise les commerçants et artisans qui adoptent des actions concrètes en matière environnementale et sociale.

Tri sélectif, maîtrise de l'eau, optimisation de l'éclairage, reprise des déchets dangereux, accueils d'apprentis sont autant d'exemples d'éco-défis que les commerçants et artisans ont pu mettre en place. Pour cela, ils ont bénéficié des conseils et de

l'accompagnement de la Chambre de Métiers et de la Communauté de communes.

Au total, 14 artisans de Sauldre et Sologne se sont vus remettre le label Éco-Défis pour leur engagement.

**Alors repérez le logo Éco-Défis sur la vitrine de vos commerçants lors de votre prochain passage, il est le signe de son engagement sociétal et environnemental !**



## Les lauréats :

### - Mécanique – motoculture :

- Aubigny Motors (Aubigny-sur-Nère)
- Auto Moto Passion (Argent-sur-Sauldre)
- Daniel MIGEON (Aubigny-sur-Nère)
- SARL Bernardon (Aubigny-sur-Nère)

### - Métiers de bouche :

- Au P'tit Bonheur (Clémont)
- Boulangerie KOCK (Aubigny-sur-Nère)
- Charcuterie du Château (Aubigny-sur-Nère)

### - Vente et services :

- Cordonnerie des Stuarts (Aubigny-sur-Nère)
- Optique du Prieuré (Aubigny-sur-Nère)
- Sologne Dépannage Ménager (Brinon-sur-Sauldre)

### - Coiffure – esthétique :

- Bulle de Beauté (Aubigny-sur-Nère)
- Préférence Coiffure (Argent-sur-Sauldre)

### - Métiers du bâtiment :

- EUURL Despres (Aubigny-sur-Nère)
- Renier Electricité (Aubigny-sur-Nère)

### Développement économique : la Communauté de communes vous accompagne

Vous avez un projet de création, reprise, ou développement de votre entreprise. Vous souhaitez bénéficier d'une aide économique à l'immobilier d'entreprise ou en faveur des TPE. En fonction de vos besoins, Sylvain GAGEAT, développeur économique de la Communauté de communes Sauldre et Sologne vous accompagne.

**Pour toute question ou projet, vous pouvez le contacter au 02.48.73.85.22 ou à [conomie@sauldre-sologne.fr](mailto:conomie@sauldre-sologne.fr)**



## PROJET DE NOUVELLE DÉCHÈTERIE

Le projet de construction d'une nouvelle déchèterie répond à un double objectif : permettre le développement de nouvelles filières de tri, tout en facilitant l'accessibilité, le dépôt et la circulation des usagers. Ce site doit en outre répondre à toutes les prescriptions techniques en vigueur.

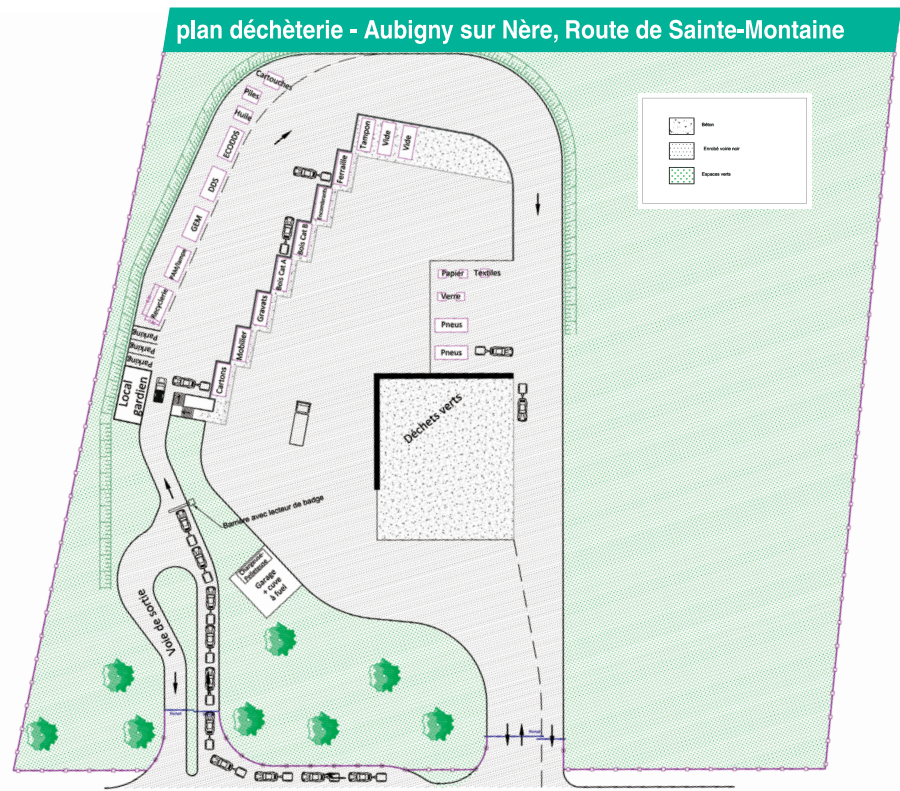
L'accès à la déchèterie sera réservé aux usagers de la Communauté de communes. Il se fera après passage d'une barrière de sécurité via une carte d'accès, qui sera remise à chaque foyer s'acquittant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

**Le projet prévoit un quai doté de 8 ou 9 emplacements de bennes permettant de trier et collecter de la ferraille, des cartons, du bois de classe A (bois valorisable) et B (bois traité), du mobilier, des gravats et des encombrants non valorisables (2 bennes).**

Les déchets verts seront collectés en plateforme au sol offrant ainsi une grande capacité de stockage et une facilité de déchargement pour l'utilisateur. Cela permettra de massifier le transport, limitant ainsi les rotations de camions et donc l'impact financier et environnemental. Le site disposera d'une première zone de dépôt et de stockage en conteneurs pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), et d'une seconde zone sécurisée permettant la réception et le stockage sous abri et sur rétention des déchets dangereux (peintures, produits phytosanitaires, huile de vidange, ...).

Des bornes de collecte pour le verre, le papier et les textiles seront également présentes sur le site.

Afin de favoriser le réemploi, limiter les quantités de déchets et encourager l'économie sociale et solidaire un projet de ressourcerie est actuellement en cours de réflexion. La déchèterie sera dotée d'un conteneur permettant le stockage d'objets toujours fonctionnels. La collecte et la valorisation de ces produits seront assurés par des structures d'insertion.



## QUE FINANCE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ?

Comme toute redevance, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères finance strictement le coût du service de collecte et traitement des déchets des résidents.

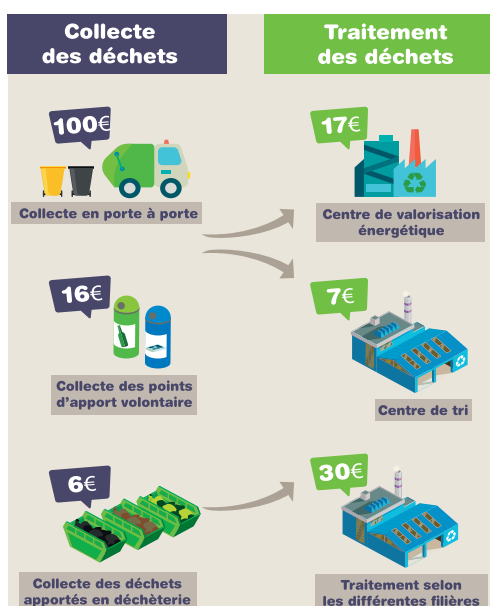
### Ce service comprend :

- La collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés ainsi que des emballages recyclables une fois par semaine,
- La collecte en points d'apport volontaire des journaux, revues, magazines et du verre,
- La collecte des déchets acceptés

en déchèterie et la gestion de cet équipement, sans restriction quant au nombre de passages des usagers, - Le transport et le traitement de tous les déchets collectés.

Sur notre territoire, le tarif de la redevance est calculé en fonction du nombre de personnes vivant au sein du foyer. Pour un foyer composé d'une seule personne, la décomposition des coûts de collecte et de traitement des déchets est la suivante :





**Question : Pourquoi si peu de différence entre la redevance demandée à un foyer d'une personne (157 €/an) et un foyer de deux personnes (176 €/an) ?**

Lorsque la composition de la famille est plus importante, le volume de déchets collectés l'est également, mais le principal poste de dépenses du service constitue la collecte en porte-à-porte. Autrement-dit ce qui coûte le plus cher est de faire circuler un camion de collecte sur tout le territoire chaque semaine. Cette collecte hebdomadaire

des déchets devant chaque habitation représente 57 % du coût total du service, et ce quel que soit le volume collecté.

Des pistes de réorganisation de la collecte sont à l'étude afin de réduire le coût de fonctionnement du service à l'horizon de l'automne 2021, date de la fin du contrat actuel de collecte, ou tout au moins amoindrir les hausses de charges et les taxes qui pèsent sur la gestion des ordures ménagères.

**QUE FINANCE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ?**

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

## MODIFICATION DU MODE DE FINANCEMENT EN VUE DE LA CAMPAGNE DE VISITES PÉRIODIQUES DES INSTALLATIONS

Lors de sa mise en place en 2006 le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne a lancé une campagne de diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes. Cette campagne de diagnostic s'est étalée de 2008 à 2010.

La législation en vigueur impose un contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations diagnostiquées. Le SPANC doit donc lancer une nouvelle campagne de contrôles.

Afin de maîtriser les coûts liés à une telle opération et améliorer la qualité du service, la Communauté de communes a décidé de réaliser elle-même ces contrôles et ne plus passer par des prestataires privés. Un technicien sera recruté à compter du 1er janvier 2020 pour la réalisation de cette mission.

**Toujours dans un souci de maîtrise budgétaire à la fois pour l'utilisateur mais aussi pour la collectivité, les élus ont décidé de lisser le coût de ces contrôles par la mise en place d'une redevance annuelle d'un montant forfaitaire de 24 € par installation.**

Lors de la création de nouvelles installations d'assainissement non collectif, les contrôles de conception et de bonne réalisation seront facturés 100 € chacun. Ils couvraient jusqu'à présent 187,55 € et 158,51 € via l'entreprise privée.

Le contact en direct entre les usagers et le service du SPANC permettra également un conseil et un suivi plus personnalisé.

### Comment se déroule un contrôle périodique de fonctionnement ?

Le propriétaire est informé de la visite du technicien par courrier au moins 2 semaines avant la date du contrôle.

Il est demandé de rendre les ouvrages accessibles, c'est-à-dire de dégager les trappes d'accès aux fosses, filtres et autres regards de contrôle.

Au cours de sa visite le technicien contrôle le fonctionnement de l'installation, son état, sa composition et son entretien. Il recueille des informations sur les caractéristiques de l'habitation (nombre de chambres, de salles de bain, de WC) et toutes autres informations pertinentes permettant de vérifier le dimensionnement de la filière de traitement.

Après avoir donné la conclusion sur l'état de fonctionnement et d'entretien et sur le classement réglementaire de l'installation, le technicien du SPANC conseille et répond aux questionnements du propriétaire (fréquence d'entretien, éventuels travaux d'amélioration ou de modification).

**Un rapport consignait les éléments de cette visite sera transmis au propriétaire et à la mairie dans les meilleurs délais. Ce rapport, valable 3 ans dans le cadre d'une vente immobilière, est à conserver par le propriétaire.**



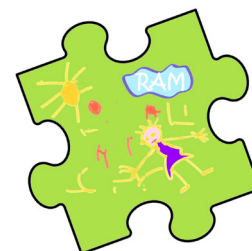
## UNE ANNÉE RICHE

### EN ACTIVITÉS POUR LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

L'année 2019 pour le RAM Sauldre et Sologne c'est une matinée d'activités en plus : le mercredi, et des interventions étendues aux communes de Blancafort, Oizon, et Ivoy-le-Pré.

L'année 2019 a également vu s'enrichir les activités proposées aux tout-petits fréquentant le RAM :

- Ateliers d'éveil musical avec Clémence GIRAULT, musicienne intervenante,
- Rencontre intergénérationnelle avec les résidents de la MARPA et les enfants du centre de loisirs de Blancafort autour de la musique,
- Ateliers d'éveil sensoriel avec Claire CAILLERET, éducatrice spécialisée, praticienne en sophrologie psycho-comportementale,
- Semaine du goût.



Sans compter les incontournables : carnaval, chasse aux œufs de Pâques, spectacle d'été, sortie à la ferme, halloween, spectacle de Noël qui ravissent toujours les enfants.

Pour les assistantes maternelles, la Communauté de communes a organisé des séances de formation en bureautique et formation aux premiers secours civils en partenariat avec le SDIS. **La formation aux premiers secours était également ouverte aux jeunes de 16 à 18 ans, avec une prise en charge financière par la Communauté de communes.**



Pour toute question concernant la garde de votre enfant, la recherche d'assistante maternelle, les modalités du contrat, les déclarations sociales etc.

**contactez Carole GAUTRON,**  
animatrice du RAM au 06 77 37 65 95  
ou à ram@sauldre-sologne.fr

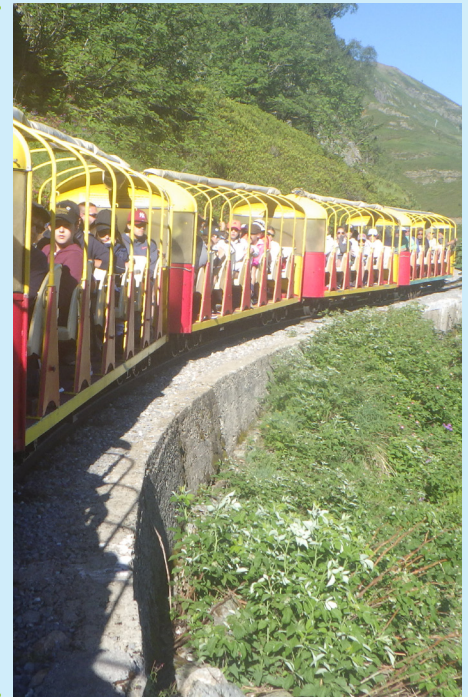


# Un séjour pour les jeunes dans les Pyrénées-Atlantiques plébiscité !

Retour en images sur le séjour organisé en juillet 2019 qui a permis à 40 jeunes du territoire Saultre et Sologne de profiter de nombreuses activités de pleine nature dans un cadre époustoufflant :

**Au programme : canyoning, rafting, randonnée découverte, journée océan Atlantique et passage en Espagne pour visiter la cité médiévale de Fontarrabie via la traversée de la Bidassoa.**

Ces voyages permettent aux jeunes de découvrir un territoire et des paysages nouveaux et d'accomplir des activités originales, le tout dans une atmosphère de cohésion de groupe.



**POUR 2020,  
DEUX SÉJOURS  
SERONT PROPOSÉS  
AUX JEUNES :**

- UNE SEMAINE AU SKI EN FÉVRIER - **COMPLÈT**
- UNE SEMAINE À LA MER EN JUILLET  
**NE MANQUEZ PAS LA DATE D'INSCRIPTION !**



# LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES,

## PARTENAIRE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS FESTIFS DU TERRITOIRE

La Communauté de communes Sauldre et Sologne apporte son soutien financier aux principales manifestations qui attirent les visiteurs par-delà nos frontières intercommunales. Il s'agit d'une redistribution d'une partie des recettes de taxe de séjour collectée auprès des touristes sur notre territoire.

Intenses en émotions et faites de belles rencontres, les manifestations soutenues par la Communauté de communes en 2019 ont fait le plein de visiteurs. Retour en images :



**S**  
SAULDRE ET SOLOGNE  
Communauté de Communes